

remplir. Par ailleurs, pour répondre à certaines questions il faut un très grand nombre de personnes qui représentent de nombreux jours-homme de travail. En outre, en de nombreux cas on ne peut obtenir de réponses aux questions posées au siège du gouvernement, à Ottawa, et il faut transmettre la demande à un bureau ou à un centre régional dans l'une des dix provinces ou dans toutes, ou même à un bureau du gouvernement situé en dehors du Canada.

Vu ces éléments, il est quasi impossible de fournir des données statistiques utiles ou exactes à propos du coût moyen ou du nombre moyen de personnes employées à ces recherches.

LE PROLONGEMENT DU SERVICE DE TÉLÉVISION À L'ÎLE DU CAP-BRETON

Question n° 1231—M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):

1. Le gouvernement songe-t-il à assurer des services de télévision appropriés aux agglomérations suivantes: Pleasant Bay, Red River, Capstick, Bay St. Lawrence, St. Margaret's Village, Dingwall, North Harbour, South Harbour, Sunrise, Big Intervale, Cape North, Aspy Bay, Sugar Loaf, White Point, Smelt Brook et Bay Road Valley dans le nord de l'île du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse?

2. Le gouvernement a-t-il, par l'entremise d'un de ses ministres, reçu des demandes à cet égard, et, dans le cas de l'affirmative, a) quelle réponse a été donnée et, b) quelles mesures a-t-on l'intention de prendre?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):

1. Radio-Canada m'informe qu'elle n'a aucun projet immédiat relativement à l'installation de la télévision dans le nord de l'île du Cap-Breton, vu la faible densité de la population et le prix de revient plutôt élevé par tête d'habitant. Cependant, une fois connues les données du nouveau recensement de 1966, cette région ainsi que d'autres qui n'ont pas de service suffisant feront l'objet d'une nouvelle étude.

2. En ce qui concerne le secrétariat d'État, une lettre (en date du 31 octobre 1964) lui est parvenue de M. Walker C. Moore du bureau de poste de Red-River, dans le comté d'Inverness, en Nouvelle-Écosse, au sujet du service de la télévision dans la localité de Pleasant-Bay. L'adjoint exécutif aux affaires de la Société Radio-Canada a écrit directement à M. Moore le 25 novembre 1964 comme suit:

A mesure que nous disposons des fonds et des installations nécessaires, nous essayons d'étendre le service d'abord dans les régions où les dépenses par tête nous permettent d'assurer la télévision au plus grand nombre de personnes possible et au moindre coût. La Société dépense ainsi les fonds publics de façon économique.

[L'hon. M¹¹ LaMarsh.]

[Français]

*APPARITION DE VÉHICULES AÉRIENS MYSTÉRIEUX

Question n° 1258—M. Allard:

1. Le gouvernement a-t-il fait enquête ou compté-t-il le faire, sur l'apparition récente de véhicules aériens mystérieux et inusités, surnommés soucoupes volantes, dans le ciel de Toronto, de Montréal ou d'ailleurs au Canada?

2. Entend-il se renseigner auprès des autres pays pour voir si ces derniers fabriquent de tels véhicules et leur permettent de venir au Canada.

3. Possède-t-il des renseignements sur de tels véhicules?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): 1. Les nouvelles concernant l'apparition de véhicules aériens mystérieux dans l'espace ont fait l'objet d'une étude de la part du ministère de la Défense nationale. Tous les renseignements de ce genre, reçus au cours des dernières semaines, indiquent qu'il s'agissait: a) De météorites; b) De satellites; c) D'avions; d) De la réflexion de la lumière, des flammes, etc. sur des nuages flottant à basse altitude.

2. Non.

3. Non.

[Traduction]

LA PUBLICITÉ RELATIVE À LA DATE LIMITE POUR LA DÉCLARATION D'IMPÔT

Question n° 1320—M. Knowles:

1. Combien a-t-on dépensé, a) en 1964, b) en 1965, c) en 1966, pour annoncer que la date limite pour la déclaration d'impôt est le 30 avril?

2. Quels genres d'annonces a-t-on utilisés et combien a-t-on dépensé pour chaque genre?

3. A-t-on établi la valeur de cette annonce?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national): 1. a) en 1964, néant; b) en 1965, \$19,218; c) en 1966, \$28,930.50.

2. a) en 1964, n/a; b) en 1965, annonces dans les journaux quotidiens, \$19,218; c) en 1966, annonces dans les journaux, \$18,629.50; annonces à la radio, \$10,310, total \$28,930.50.

3. Oui.

L'OPPORTUNITÉ D'UN CONGÉ DU YOM KIPPUR

Question n° 1321—M. Thompson:

A-t-on envisagé d'inclure la fête du Yom Kippur au nombre des jours fériés pour le Service civil dans tout le Canada, conformément à l'article 62 de la Loi sur le service civil, ou au nombre des jours où l'on permet aux fonctionnaires une latitude raisonnable dans les heures de présence en vertu de l'alinéa d) de l'article 62 de la Loi sur le service civil?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): La Commission du service civil m'a fourni les renseignements suivants: